

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 MAI 2022**

N°002

<b>CONVENTION AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PELOTE BASQUE DE LA HAUTE-GARONNE, DE L'ARIÈGE ET DE L'AUDE (CDPBHG) - VILLE DE CARCASSONNE</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 12 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli – 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT, Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDRGRIS, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, M. BUSTOS, Mme LETAO, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

**EXCUSES** : M. ARIAS donne pouvoir à M. ZORZETTO, M. LECINA donne pouvoir à M. BLASQUEZ, Mme GASC donne pouvoir à Mme CHESA, Mme BLANC donne pouvoir à Mme MONTUSSAC, M. OUDDANE donne pouvoir à Mme DENUX, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Le Comité Départemental de Pelote Basque de la Haute-Garonne, de l'Ariège et de l'Aude (CDPBHG) propose à la Ville de Carcassonne de fixer par le biais d'une convention les modalités de **mise en place d'une session de formation à la Pelote Basque à destination des Éducateurs Municipaux** de la Ville de Carcassonne.

L'objectif recherché est de former les éducateurs de la ville à la pratique de la Pelote Basque afin de leur donner suffisamment de supports pédagogiques pour dynamiser l'apprentissage de l'activité sous la tutelle de l'Education Nationale dans le cadre du tiers temps pédagogique alloué aux Activités Physiques et Sportives.

Cette formation gratuite est prévue du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022 au gymnase de Grazailles et sera encadrée par un éducateur spécialisé de Pelote Basque disposant d'une carte professionnelle.

Considérant que cette formation à destination des éducateurs sportifs de la ville répond au souhait de la ville de voir émerger une discipline qui a longtemps écrit ses lettres de noblesse sur le fronton du stade Albert Domec, Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui encadre les modalités de formation de

nos agents.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20220519-2184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Affichage : 24/05/2022